Communiqué de l’assureur

**Avis de changement touchant les utilisateurs de logiciels dentaires**

À compter du 18 septembre 2022, UV Assurance sera en mesure d’accepter les pièces jointes envoyées par voie électronique avec les demandes de règlement ou les plans de traitement dentaires.

Pour simplifier le processus lors de la soumission des demandes de règlement ou plans de traitement, il sera maintenant possible d’envoyer en toute sécurité des pièces jointes en utilisant l’option du CDAnet. Cette option permettra d’améliorer les délais de traitement et de réduire les frais d’affranchissement et d’administration associés à l’envoi postal de ces documents.

Vous pouvez profiter de cette opportunité en utilisant votre logiciel de gestion de la pratique pour transmettre des pièces jointes liées à un patient telles que des radiographies, des images ou de la correspondance avec la demande de règlement ou le plan de traitement. Vous devez aviser UV Assurance lors de la soumission de la demande de règlement ou du plan de traitement qu’une pièce jointe sera incluse.

Si une demande de règlement ou un plan de traitement est refusé par un message exigeant de fournir des informations supplémentaires, et que vous avez l’option de soumettre ces renseignements par voie électronique, vous devrez retourner la demande de règlement ou le plan de traitement et indiquer qu’une pièce jointe sera soumise.

**Mesures à prendre**

Le 18 septembre 2022 ou peu de temps après cette date, changez les paramètres dans votre logiciel de gestion de la pratique pour permettre l’envoi de pièces jointes à UV Assurance.

**Précisions sur le changement**

L’information liée à UV Assurance doit être configurée dans votre logiciel (version 4 CDAnet, TELUS B).

Un soutien sera offert à l’égard des messages suivants :

* Pièces jointes (09) NOUVEAU
* Accusé de réception d’une pièce jointe (19) NOUVEAU
* Demande de prestations (01)
* Accusé de réception d’une demande de règlement (11)
* Détail des prestations (21) ou Annulation d’une demande de règlement (02)
* Réponse à l’annulation d’une demande de règlement (12)
* Coordination des prestations d’une demande (07)
* Plan de traitement (03)
* Accusé de réception d’un plan de traitement (13)
* Détail des prestations (DP) d’un plan de traitement (23)
* Demande relative aux transactions en suspens (04)
* Accusé de réception des transactions en suspens (14)

Les types suivants de pièces jointes seront acceptés :

|  |  |
| --- | --- |
| **Type de fichier** | **Description** |
| JPG | Fichier d’image JPG |
| DIC ou DCM\* | Fichier d’image DICOM |
| TXT | Fichier texte ASCII |
| DOC | Fichier texte Microsoft Word |
| TIF\* (Tagged Image File) | Fichier d’image TIF |
| PNG\* (Portable Network Graphic) | Fichier d’image PNG |
| BMP\* (Bitmap Image File) | Fichier d’image PNG |
| PDF\* (Portable Document Format) | Document PDF |
| RTF\* (Rich Text Format) | Fichier texte en format RTF |

\*Ces types de fichiers ne figurent pas dans le document relatif aux formats et aux normes des messages de CDAnet, mais sont tout de même acceptés.

**Soutien additionnel**

Pour obtenir de l’aide à l’égard du logiciel de gestion de la pratique, veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciel.